

LOI ALUR ET LOI ELAN : NOUVEAUTES ET POINTS ACTUALITE

Public visé par la formation et prérequis

- Agents immobiliers, salariés-négociateurs, commerciaux, gestionnaires en immobilier.
- S'agit-il d'une formation « tous publics » ? NON > réservée aux professionnels de l'immobilier.
- Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ? NON.
- Modalités d'accès : être titulaire de la carte T, G ou S ou être collaborateur salarié ou non de l'agence immobilière.

Quels sont les résultats attendus ?

- Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle.
- Un test en fin de formation permet aux stagiaires de connaître leur niveau d'acquisition de nouvelles compétences.

Tarifs : nous consulter

- 300 €/jour/net de TVA/par stagiaire en collectif/ 450 €/jour net de TVA par stagiaire en individuel

Objectifs de la formation

- Connaître les nouveautés apportées par la loi ELAN.
- Savoir intégrer les nouveautés à sa pratique quotidienne.
- Savoir conseiller les clients sur les enjeux de cette nouvelle loi.
- Connaître les règles en matière de vente d'un logement loué.
- Savoir conseiller un propriétaire-bailleur et un acquéreur.
- Savoir gérer les inquiétudes du locataire.

Contenus de la formation

LA LOI ELAN

> La loi ELAN : entrée en vigueur et objectifs

> La loi ELAN et le régime de la location

- La création d'un bail mobilité en meublé.
- Des modifications apportées sur les locations en vide : caution, squatt, loyer.
- Le renforcement du contrôle des locations de courte durée.

> La loi ELAN et le droit de l'urbanisme

- Limiter les recours abusifs contre les PC.
- Favoriser la transformation des bureaux.

> La loi ELAN et les autres modifications



[Retour
menu](#)

LA VENTE DU LOGEMENT LOUE ET LES NOUVEAUTES ISSUES DE LA LOI ALUR

> La loi ALUR et les nouvelles règles en matière de protection du locataire

- La distinction entre location vide et meublée.
- Les règles en matière de congé du propriétaire et du locataire.
- La protection du locataire renforcée.

> La vente du logement loué et l'application des nouvelles règles issues de la loi ALUR

- En location meublée.
- En location vide.
- Savoir conseiller le propriétaire-bailleur en amont et lors de la mise en vente.
- Analyse de la rentabilité du logement (analyser l'ensemble des critères liés au bail).

LOI ALUR ET LOI ELAN : NOUVEAUTES ET POINTS ACTUALITE

Durée

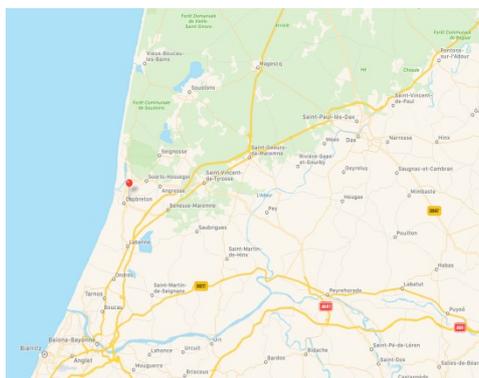
- 7h00 soit une journée d'intervention.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Support power point, copie des textes, fiches méthodologiques.
- Interaction avec les stagiaires alliant apprentissage théorique et pratique.

Modalité d'évaluation et finalités

- Test en fin de formation et attestation de suivi de formation.



Accès PMR : oui, le bâtiment est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Coordonnées :

06.18.07.60.06 / 05.58.55.59.55

eofimmo@gmail.com / <https://www.eofimmo.fr>

Adresse :

EOFImmo

76 avenue Maréchal Foch
Résidence Cœur Boisé-Bât.C1
40130 CAPBRETON